

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'IUT DU 22 OCTOBRE 2004

### Etaient présents :

- Collège enseignants : Monsieur REMIENS, Monsieur LABRAGA, Monsieur LAUT, Madame RAVEZ, Monsieur DEREMETZ, Monsieur THUILLIEZ, Monsieur FURMANIAK, Monsieur VANDEVILLE, Monsieur AVANZATO, Monsieur PAVONE
- Collège IATOSS : Madame TURPIN, Monsieur CROCFER
- Collège Usagers : Mademoiselle POINSIGNON, Mademoiselle PRUDHOMME, Mademoiselle DUBOIS, Monsieur DEJARDIN Aurélien, Monsieur MEBARKIA, Monsieur DEJARDIN Clément,
- Collège des personnalités extérieures : Monsieur BURY, Monsieur BRIDE, Monsieur NICOLAS
- Personnalités Invités : Monsieur LANGLET, Monsieur DELPORTE, Monsieur BERA, Monsieur EBEL, Monsieur GAZALET, Monsieur HACHET, Monsieur TABARY, Monsieur DELACROIX
- Membres de Droit : Monsieur ROUZE, Directeur de l'IUT
- Membres excusés : Madame LANCELLE, Monsieur DULION
- Ont donné pouvoir : Monsieur FARREYROL à Monsieur BRIDE, Monsieur GUILLAUME à Monsieur BURY, Monsieur MATHIEU à Monsieur NICOLAS, Monsieur DESTERBECQ à Monsieur BRIDE, Monsieur NOWICKI à Monsieur NICOLAS, Monsieur DRAZETIC à Monsieur REMIENS, Monsieur KRAUSS à Monsieur CROCFER..

En l'absence de Monsieur FARREYROL, Monsieur BRIDE, vice-président du Conseil préside la séance. Le quorum étant atteint, Monsieur BRIDE, ouvre la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Président installe Monsieur VANDEVILLE en qualité de conseiller du collège des autres enseignants suite au départ de Madame MORLAES.

Monsieur BRIDE présente le collège étudiants ainsi que Mme TURPIN du collège IATOSS, qui sont invités, dans l'attente de la proclamation des résultats par la Commission des Opérations Electorales placée près du Tribunal Administratif de Lille.

Monsieur ROUZE précise également que les conseils communautaires d'agglomération vont prochainement délibérer pour désigner leur représentant. Seule la Communauté d'Agglomération du Cambrésis a déjà désigné une représentante : Madame LANCELLE

### 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 15 JUIN 2004

Aucune modification n'étant demandée, le compte-rendu du Conseil du 15 juin 2004 est approuvé à l'unanimité

### 2) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Monsieur ROUZE demande aux conseillers de prendre connaissance du document qui a été transmis à l'appui de la convocation. Il indique que le document comprend une DBM de rattachement qui s'équilibre à 84 000 EUROS et une DBM de transfert qui s'équilibre à 364000 euros. Après avoir détaillé l'ensemble des comptes, la DBM est soumise au vote :

La DBM n°2 est adoptée à l'unanimité

### 3) EFFECTIFS IUT 2004 / 2005

Monsieur ROUZE commente le tableau distribué en début de séance qui représente l'évolution des effectifs de l'IUT en formation initiale. Monsieur ROUZE rappelle qu'il s'agit des inscriptions administratives, et demande aux chefs de départements de confronter ces chiffres aux inscriptions pédagogiques. Le tableau montre que les effectifs ont augmenté de 10,84% pour l'ensemble des départements et de 2,71 % pour les licences professionnelles et diplômes d'universités.

#### **4) MODALITES PEDAGOGIQUES 2004/ 2005 :**

Monsieur ROUZE demande à chaque chef de département de faire un point sur la rentrée 2003 et d'indiquer, le cas échéant, les modifications pédagogiques apportées.

*Chaque chef de département, à tour de rôle, informe l'assemblée du nombre d'étudiants inscrits, du nombre de groupes, et le cas échéant les modifications d'ordre pédagogiques.*

Monsieur REMIENS demande des précisions à Monsieur GAZALET sur la hausse des effectifs du département GIM. Il lui est répondu que le « bouche à oreille » véhiculé principalement par les étudiants et le personnel du département entre pour une bonne part dans cette hausse.

#### **5) STATUTS DE L'IUT**

Monsieur ROUZE rappelle que les statuts de l'IUT ont été adoptés par le Conseil d'Administration de l'UVHC le 10 septembre 2004. La mise en œuvre de ces statuts permet d'accueillir aujourd'hui le représentant de la CFE/CGC, Monsieur BURY. (*Monsieur BURY se présente*)

Lors d'un prochain conseil, les conseillers seront amenés à donner des avis sur les compositions des différentes commissions prévues par les statuts.

#### **6) CONTRAT QUADRIENNAL :**

Monsieur ROUZE demande aux conseillers de prendre connaissance du document distribué en début de séance. Il s'agit du projet de contribution de l'IUT au contrat quadriennal de l'établissement pour 2006-2009. Monsieur ROUZE indique que le document présente dans un premier temps l'historique et un constat puis dans un second temps les perspectives de développement sur la période du contrat. Monsieur ROUZE tient à remercier le corps enseignants de l'IUT qui s'est fortement mobilisé pour réfléchir sur ce projet de contrat.

#### **7) QUESTIONS DIVERSES**

néant.

La séance est levée à 19h30

Le Directeur,



Jean-Pierre ROUZE